

**Rapport de la COFIN sur le préavis 24-2014 concernant
l'achat d'un immeuble d'habitation
et restaurant à la Route des Deux-Villages 74**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des finances s'est réunie au bâtiment communal le 10 novembre 2014 à 19h30. Etaient présents : M. Alain Vionnet Président, Mme Marie-France Vouilloz-Burnier, MM. Bernard Ramuz, Stéphane Jaquet et Eric RoCHAT, rapporteur. Etaient excusés MM. Jacques Laurent et Pierre Zapf.

Ont également participé à la séance M. A. Bovay Syndic responsable des finances, et M. S. Roulet boursier communal. La CoFin leur est reconnaissante pour leur présence, leurs explications claires et précises, leur disponibilité.

En 2010, la Commune de St-Légier a eu l'occasion d'acheter le bâtiment de la Rte des Deux-Villages 72, jouxtant la parcelle où est sise la Salle communale. L'occasion se présente aujourd'hui de compléter cet achat par l'acquisition du bâtiment où se situe le restaurant Le Petit. L'ampleur qu'acquerrait alors la parcelle de la Salle communale permettrait tout à la fois des développements futurs et une amélioration de la circulation à cet endroit, le goulet et le manque de visibilité sur la Route des Deux-Villages étant suffisamment sévères aux dires du canton pour que la réalisation d'un passage pour piétons soit aujourd'hui interdite.

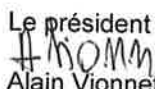
La Commission des finances a eu l'occasion de visiter l'immeuble concerné et de se convaincre d'un état de vétusté certain ne permettant pas d'escompter des loyers importants. L'achat sera suivi de quelques frais immédiats dont l'installation d'une chaudière à gaz ; quant à la mise en conformité électrique, le certificat est attendu des propriétaires actuels. Compte tenu de l'intérêt stratégique de cette bâtisse, la CoFin est favorable à cette acquisition, sans rendement immédiat significatif. Elle émet cependant le vœu suivant :

« Saisir le Conseil communal dans les 3 à 5 ans à venir, d'un projet de développement et d'aménagement des parcelles 2117, 2118 et 2119 concernant les immeubles sis Rte des 2 Villages 72 et 74 et la Grande Salle »

Remerciant la Municipalité de prendre son vœu en considération, la CoFin propose donc au Conseil Communal, à la majorité des membres présents et un avis négatif, d'approuver les conclusions du préavis no 24-2014 à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à acheter la propriété de Mme et M. Degen (parcelle 2119 de St-Légier-La Chiésaz, route des Deux-Villages 74, bâtiments ECA N° 391) ;
- d'autoriser la Municipalité à signer tout acte relatif à cet objet ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 1'350'000.- pour cet achat ;
- de financer le montant d'environ CHF 1'350'000.-, par recours à l'emprunt pour sa consolidation ;
- d'amortir le solde sur 30 ans, dès l'exercice comptable 2015

Pour la COFIN :

Le président

Alain Vionnet

Le rapporteur


Eric RoCHAT